

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2005 B 00456

Numéro SIREN : 481 879 435

Nom ou dénomination : KOYTCHA CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 17/01/2024 sous le numéro de dépôt P2024/000014

REPUBLIQUE FRANCAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANCAIS
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE DE SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION

ORDONNANCE

Nous, Bernard MOLIE , Président du Tribunal Mixte de commerce de SAINT-DENIS-DE-LA-REUNION, assisté du commis-greffier, Juliette ASTIER .

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :

La société **KOYTCHA CONSEIL SAS 45 rue Alexis De Villeneuve 97400 SAINT-DENIS RCS Saint Denis de La Réunion 481 879 435**

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/06/2023

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au **29/02/2024** le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le **30/06/2023** de **KOYTCHA CONSEIL SAS 45 rue Alexis De Villeneuve 97400 SAINT-DENIS RCS Saint Denis de La Réunion 481 879 435** ;

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Saint-Denis-de-La-Réunion, le **17 JAN. 2024**

Le Président
Bernard MOLIE

Le commis-greffier
Juliette ASTIER

Frais de greffe de la présente ordonnance : 30.91 € TTC (23.05 € HT – 1.96 € TVA – 5.9 € débours)

Pour expédition certifiée conforme à l'original



KOYTCHA CONSEIL
Société par actions simplifiée
au capital de 920 000 euros
Siège social : 45 Rue Alexis de Villeneuve
97400 SAINT DENIS
481 879 435 RCS ST DENIS

REQUÊTE
à Monsieur le Président du Tribunal Mixte
de commerce de SAINT-DENIS DE LA REUNION



Le soussigné Radj KOYTCHA,

Agissant en qualité de Président de la société KOYTCHA CONSEIL, société par actions simplifiée au capital de 920 000 euros, dont le siège social est 45 Rue Alexis de Villeneuve, 97400 SAINT DENIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 481 879 435 RCS SAINT-DENIS DE LA REUNION,

A l'honneur de vous exposer :

Que la société KOYTCHA CONSEIL a, conformément à ses statuts, clôturé son dernier exercice social au 30 juin 2023,

Que, conformément à l'article L. 227-9 du Code de commerce et à ses statuts, elle devrait réunir ses associés en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Qu'elle se trouve dans l'impossibilité de le faire pour le motif suivant : retard dans l'établissement des comptes annuels,

C'est pourquoi le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société KOYTCHA CONSEIL qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de DEUX (2) mois pour réunir l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2023, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 susvisé, soit jusqu'au 29 Février 2024.

Fait à SAINT DENIS
Le 29 Décembre 2023

Monsieur Radj KOYTCHA
Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Radj KOYTCHA', written over the typed name and title.